RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
CANTON DE PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H
MAIRIE D'IRVILLAC - 29460

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212900864-20260701-202644-DE

Conseil Municipal du 1er juillet 2026
Délibération n°2026/44

02 - Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 1er juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Irvillac, dument convoqué le 24 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann MONBEL, maire.

PRÉSENTS : Monsieur MONBEL Yann, maire.
Monsieur KERDONCUFF Guy, Madame GODOC Morgane, adjoints au maire.
Madame QUEFFELEC Agathe, Monsieur LENORMAND Christophe, conseillers délégués.
Madame LECANON Valérie, Monsieur LE GOFF Yann, Madame BERGOT Patricia, Madame DEPRETTO Camille, Madame GAUTHIER Enora, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur BRUNET François donne pouvoir à Monsieur KERDONCUFF Guy,
Monsieur LAURENT Mathieu donne pouvoir à Monsieur LENORMAND Christophe,
Madame LE CANN Yvonne donne pouvoir à Monsieur MONBEL Yann,
Monsieur FROY Yannig donne pouvoir à Madame GODOC Morgane,
Madame ORCIL Maëla donne pouvoir à Madame GAUTHIER Enora,

SECRÉTAIRE : Monsieur le maire propose d'élire un secrétaire de séance. Madame QUEFFELEC Agathe est désignée secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le maire informe le Conseil qu'il convient de renouveler la commission de contrôle des listes électorales, conformément à l'art. R7 du Code Electoral, et qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner un conseiller municipal et un suppléant pour participer aux travaux de la Commission. Il précise que le maire et les adjoints titulaires d'une délégation ne peuvent siéger au sein de la Commission ainsi que les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.
Ce rappel de modalités de désignation des membres de la commission effectué, Monsieur le maire invite les membres du Conseil qui le souhaitent à faire acte de candidature.
Il rappelle qu'à la fin du conseil municipal du 5 juin 2026, ce point a été évoqué et que Madame ORCIL Maëla s'est portée candidate comme membre titulaire de la Commission et que Madame DEPRETTO Camille s'est portée candidate comme membre suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre

- **Nomme Madame ORCIL Maëla comme membre titulaire et Madame DEPRETTO Camille comme membre suppléant.**

Pour extrait certifié conforme au registre,
À Irvillac, le 2 juillet 2026.

Le maire, *La secrétaire de séance,*
Yann MONBEL *Agathe QUEFFELEC*